

Délibération n°2019-01-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Définition de la politique de soutien financier à l'école intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze (EIMDHC)

Le président explique que l'École de musique et de danse de Haute Corrèze (EIMDHC) est une structure associative d'enseignement artistique structurante pour le territoire, qui existe depuis 1989.

Dans la logique du projet de territoire, un soutien de Haute-Corrèze Communauté à l'école permettrait :

- d'assurer un tarif égalitaire ;
- de pérenniser et simplifier les financements de l'EIMDHC ;
- de faciliter l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre, en générant une augmentation des inscriptions (danse, musique, théâtre).

Il est donc proposé que Haute-Corrèze Communauté soutienne financièrement les enfants et étudiants de l'EIMDHC en lieu et place des communes, dans le cadre de la compétence facultative « soutien financier aux structures et initiatives culturelles locales situées sur le territoire ».

Ce soutien financier impliquerait de réunir une CLECT pour évaluer les charges à transférer.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le soutien financier des enfants et étudiants du territoire inscrits à l'école de musique et de danse, en lieu et place des communes ;
- **ACTE** le lancement de l'évaluation du transfert de charges en Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans cette définition de l'intérêt communautaire.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,

Pierre Chevalier

